



## Déclaration préalable de la F.S.U. au Comité Technique Académique du mercredi 27 janvier 2021

En ce début d'année, la FSU transmet ses vœux de santé et de prospérité à tous les personnels de l'Éducation Nationale. D'aucuns disent que 2021 ne saurait être pire que 2020, tant l'année passée a porté atteinte à notre liberté et notre humanité. Mais l'année 2021 ne commence pas sous les meilleurs auspices et notamment dans notre ministère, c'est pour cette raison que des personnels étaient en grève hier.

Le gouvernement et le Ministère, malgré la pandémie, poursuivent leurs contre-réformes et multiplient les décisions rétrogrades. Le **projet de Loi 4D** (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification), dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyens, consacre une déstructuration du cadre national d'intervention des services publics.. Alors que les infirmières conseillères de santé sont les seuls personnels de santé présents au quotidien auprès des élèves, le projet de territorialisation de ce corps de métier met en péril cette présence indispensable à l'accueil des adolescent.es dans nos établissements. La crise engendrée par la pandémie Covid-19 est éprouvante pour tous les acteurs de l'Education nationale, y compris les **infirmiers-ères**.

Outre leurs missions habituelles, ils-elles ont à faire face aux conséquences de cette crise pour les élèves, les étudiant.es et leurs familles. Ils-elles ont aussi à faire face aux incertitudes engendrées par des annonces de réquisition, les mobilisations pour des tests, les questionnements pour leur implication dans les campagnes vaccinales, sans compter l'annonce de décentralisation de la « médecine scolaire » qui devient imminente et qui entrainera la disparition des consultations infirmières en pleine responsabilité, et avec elles celle de l'accueil et de l'écoute libre des élèves et étudiant.es.

Ils-elles ont tous.tes été également impliqué.es, éprouvé.es, concerné.es et « méritant.es », quelque soit leur poste. Cela rend d'autant plus scandaleux, quelque soit l'opinion que l'on puisse avoir sur le passage de grade au mérite, qu'il soit instauré un barème qui distinguerait d'emblée des postes plus « méritants » que d'autres !!!

Le SNICS-FSU vous demande instamment, au nom de l'ensemble de la profession qui est profondément heurtée par ces nouveaux critères, de supprimer les barèmes spécifiques liés aux postes d'internat et d'ICT, ce qui affirmerait la reconnaissance de l'implication de l'ensemble de notre profession.

La pandémie et les deux confinements ont particulièrement affecté la santé psychique de la population dans des proportions encore mal évaluées. Les jeunes sont particulièrement touchés, et pas seulement les étudiant.es, les élèves aussi. Dans ces circonstances il est capital de pouvoir s'appuyer sur les personnels les mieux placés pour accompagner les jeunes : les infirmier.ères mais aussi les Psy-EN. Or les PsyEN EDA sont en nombre insuffisant, couvrent des secteurs trop étendus et ne sont pas suffisamment remplacé-es. Les PsyEn EDO sont de plus dessaisis de leur mission, confiée aux professeurs principaux qui ne sont pas formés à la prise en compte des enjeux psychologiques de la construction identitaire chez l'adolescent.e, des émotions et représentations de l'avenir qui sont mobilisées par la question de l'orientation des jeunes.

La crise sanitaire a aggravé la nécessité d'un accompagnement fort à tous les niveaux, pédagogique, éducatif, social et sanitaire. Et il va falloir tenir encore plusieurs mois ou plus et notamment si d'autres formes du virus venaient à surgir, or seules quelques mesures ont été prises dernièrement, le réaménagement des cantines et l'interdiction pour les **collègues d'EPS** et les enseignant.es de l'élémentaire de pratiquer la discipline dans des espaces couverts. Comment comprendre cette décision prise au début de l'hiver alors qu'il ne semble y avoir aucun problème à entasser les élèves dans des salles de classe ? Cette décision revient dans un grand nombre d'endroit pour des raisons climatiques, d'installations disponibles à réduire fortement voire supprimer l'EPS des enseignements alors que la pandémie a mis encore plus en avant la nécessité de la pratique physique pour tous les jeunes

Que prévoit le gouvernement pour réaliser l'accompagnement nécessaire dans le second degré : **moins de personnels !** 113 postes supprimés, c'est inacceptable ! Tout aussi inacceptable d'ailleurs de ne rien prévoir du tout dans le premier degré ! Moins de personnels pour la rentrée prochaine mais plus d'heures supplémentaires et plus d'élèves dans les classes alors que les conditions de travail n'ont pas cessé de se dégrader et que les personnels sont à bout de force. La saignée est répartie presque également entre les collèges, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels... Ces élèves ne feront pas l'attention du « quoi qu'il en coûte » présidentiel malgré tout le stress et les difficultés qu'ils ont subi. Encore du vent pour la jeunesse et les personnels de l'Education nationale. Dans le premier degré, la mise en œuvre des priorités ministérielles, dédoublements et limitations notamment, feront exploser les effectifs des classes non concernées. Comment ne pas y voir une marque de mépris de la part de notre ministère ?

D'autant plus que 2/3 des enseignant.es ne verront **aucune revalorisation salariale** ! Pour les autres, ce sera une aumône ! La crise du recrutement n'est ainsi pas prête d'être enrayerée ! Les AESH et les AED sont quant à eux.elles, totalement

ignoré.es par le ministère !

Dans la **voie professionnelle**, la réforme suit son cours avec son cortège de suppressions de postes et d'heures de matières générales. Comment ne pas s'étonner d'une telle braderie quand notre gouvernement considère que la culture n'est pas essentielle ?! Moins d'heures pour apprendre, c'est aussi moins d'heures pour réfléchir, se forger une opinion et se construire en tant que citoyen.ne. Ces heures volées à celles et ceux qui en ont le plus besoin, à celles et ceux qui sont le plus éloigné.es de la culture, sont d'une part une injustice mais aussi un risque pour l'avenir.

Certes, des heures de philosophie pourront être mises en place dans des établissements pour les Terminales mais seulement sous la forme d'option, et en soustrayant encore des moyens sur les matières générales. C'est inacceptable !

Enfin la mise en application loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » se poursuit. Cette loi place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations et les privatisations. Elle dénature ensuite le lien entre le.la fonctionnaire et l'État. La loi encourage en effet l'individualisation des rémunérations et des primes, dont sont d'ailleurs exclu.es les PE du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans le 2<sup>nd</sup> degré (DACS, têtes de PIAL direction de SEGPA...). Cela contribuera à renforcer les inégalités salariales femmes-hommes, alors que l'employeur.se a pour obligation d'y mettre fin. De plus, elle donne au supérieur hiérarchique direct des pouvoirs en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion porte atteinte au fonctionnement démocratique de notre institution et va amplifier la perte de confiance des personnels en l'institution. Les personnels y perdront beaucoup évidemment, l'institution aussi.

Enfin, les **LDG académiques** soumises au vote aujourd'hui, traduction des LDG nationales et de la loi du 6 août, ne peuvent constituer une amélioration pour nos collègues. Nous rappelons avec force, puisque nous ne serons plus là pour le dire en CAP, les alertes que nous formulons depuis trois ans : une attention particulière doit être portée aux agent.es les plus expérimenté.es en ce qui concerne les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial, faute de quoi les possibilités de promotion seront rapidement bloquées ; - l'égalité professionnelle doit être une réalité et pas seulement un vague objectif. A ce titre les opérations préparatoires aux promotions doivent intégrer cet impératif ; - les agent.es doivent pouvoir disposer de toutes les informations leur permettant de constituer et vérifier leur dossier, de comprendre le résultat de leur promotion. A ce titre le refus de publication de barres de promotion ou de mutation ne pourrait se comprendre que comme une volonté de dissimulation.

Concernant la mobilité, ces LDG entravent la spécificité du premier degré et ses particularités départementales. En outre, la FSU continue de dénoncer la multiplication des postes à profil.

Pour conclure, la FSU continuera d'œuvrer pour la défense du service public d'éducation, des services publics, de la Fonction publique... et pour un autre projet de société, respectueux des libertés fondamentales, de l'égalité hommes-femmes, et répondant à la double crise sanitaire et climatique.